

**Commune de Saint Hippolyte**

**Service de l’Urbanisme**

**Tél : 04.68.28.31.83**

**mairie-saint-hippolyte.fr**

**DOSSIER DE DEMANDE DE MISE À DISPOSITION D’UNE PARCELLE AU LIEU DIT « COMMUNAL »**

**Préambule**

La Commune de Saint Hippolyte (66510) dispose d’un patrimoine naturel exceptionnel, site Natura 2000, composé de multiples parcelles en bordure de l’étang de Salses. Cette dernière met à disposition ses terrains à des particuliers ou des associations.

**Constitution du dossier**

Une demande de mise à disposition sera établie, par courrier, adressée à la Commune, accompagnée de la liste des pièces à fournir pour compléter le dossier de réservation. Les éléments pourront être envoyés ou remis directement en mairie par le demandeur.

La réservation définitive ne sera acquise qu’à réception, par la Commune, d’un dossier complet et d’un rendez-vous, en présence de l’élu référent, en mairie.

**Liste des pièces à fournir :**

* L’original de la pièce d'identité en cours de validité,
* Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
* Une attestation d’assurance responsabilité civile,
* Un chèque de caution de 400 euros,
* Un courrier de demande de mise à disposition.